



MISSION DE PROSPECTION MULTI-INDUSTRIES

MAROC – Casablanca
8 > 12 Avril 2019

Date limite d'inscription : **19 février 2019**

Votre contact

Nathalie COLIN – CCI Bourgogne Franche-Comté

Tél : 03 86 49 40 58 – Mobile : 06 32 37 17 69

Email : n.colin@bourgognefranchecomte.cci.fr

Opération organisée par





MISSION de Prospection – MAROC

08 au 12 avril 2019

PRINCIPE DE PARTICIPATION

PROGRAMME DE LA MISSION :

- Lundi 8 avril 2019
Vol Paris-Casablanca – *Départs d'autres villes possibles*
- Mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 avril 2019
Accueil et briefing le mardi à 8h
Rendez-vous ciblés durant les 3 journées
- Vendredi 12 avril 2019
Vol retour en France

PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS :

CCI International Bourgogne Franche-Comté vous accompagne sur l'ensemble des grands marchés d'exportation. Dans le cadre de cette mission, nous vous proposons, en partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM), de bénéficier de :

- **UN PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS**
par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM)
 - ✓ validation du potentiel et de votre cahier des charges (cibles recherchées)
 - ✓ sélection de prospects
 - ✓ organisation du programme de rendez-vous

Les rendez-vous auront lieu sur 2,5 jours sur Casablanca / Rabat ou d'autres villes selon votre secteur d'activité et le lieu d'implantation de vos prospects.

- **UN ACCOMPAGNEMENT A TOUTES LES ETAPES**
par CCI International Bourgogne Franche-Comté
 - ✓ Préparation du cahier des charges et validation des cibles
 - ✓ Organisation logistique (AR Paris-Casablanca sur ligne régulière en classe économique et hébergement 4 nuitées dans un hôtel*** à Casablanca - contexte confort et sécurité). Nous pouvons adapter la ville de départ à vos besoins.
 - ✓ Accompagnement de la délégation sur Casablanca durant toute la mission

Informations pratiques entrée sur le Royaume du Maroc :

- Passeport **Passeport obligatoirement** en cours de validité (carte d'identité non admise).
- Visa Pas de visa pour les ressortissants français pour des séjours inférieurs à 3 mois.
- Recommandations <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/maroc-12289/>



MISSION de Prospection – MAROC

08 au 12 avril 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier **avant le 19 février 2019** :
CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFEVRE – 2, Avenue de Marbotte – B.P. 87009 - 21070 DIJON CEDEX

**Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % du total TTC
par chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél E-mail

Nom / Prénom :

Numéro de portable

Personne de l'entreprise se déplaçant :

(Indiquer vos NOM et Prénoms tels qu'ils figurent sur votre passeport)

COÛT DE LA MISSION :

Prix MISSION avec subvention régionale*

OPTION 1 : 2 050 € HT soit 2 460 € TTC

La Région soutient cette opération à hauteur de 45%.

Prix MISSION sans subvention régionale

OPTION 1 : 4 555 € HT soit 5 466 € TTC

*Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :

- Entreprise de forme juridique commerciale Eff. < de 250
- CA annuel < à 50 M d'€ ou total de bilan < à 43 M d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)

- Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité
- Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales
- Mon entreprise ne réalise pas une activité de négoce

Le prix inclut les prestations suivantes :

- L'organisation de votre programme de rdv
- Vol Aller-Retour sur Casablanca
- L'hébergement 4 nuitées à Casablanca
- Accompagnement et assistance CCI International

Non inclus :

Autres Repas ; Téléphone ; Dépenses personnelles ; Déplacements intérieurs (*compter environ 300€ pour une location de véhicule avec chauffeur sur 2,5 j*).

J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.

Le, à

Cachet et signature

CONDITIONS DE REGLEMENT :

ACOMPTE de 50 % du montant total TTC à joindre au bulletin d'inscription.

SOLDE avant le départ en mission.



I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (siège : 2 av. de Marbotte 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Bourgogne Franche-Comté (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International Bourgogne Franche-Comté, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International Bourgogne n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.